



## Compte-rendu

Le COFIL de suivi de l'animation du site Natura 2000 « Vallée de la Tardoire » s'est réuni le 29/11/2022 à Montbron de 10h00 à 13h15.

### Ordre du jour

- Rappels sur le site « Vallée de la Tardoire » ;
- Bilan de l'année d'animation ;
- Bilan triennal ;
- Perspectives d'animation 2023-2025 ;
- Questions diverses.

### Liste des participants

Prénom NOM	Structure	Mail
Raymond MARTIN	Mairie de Roussines	mairiederoussines@wanadoo.fr
Aliénor VAUTIER	CEN NA	a.vautier@cen-na.org
Anne BERNARD	Mairie de Rouzède	mairiederouzedede@wanadoo.fr
Gwenhaël FRANCOIS	Mairie de Montbron	mairie@montbron.fr
Marie PRAGOUT	CD16	mpragout@charente.fr
Monique BRUN	Charente Nature	charentenature@charente-nature.org
Natacha CAUNEAU	CDC Charente Limousine	natacha.cauneau@charente-limousine.fr
Pierre LANDRE	CNPF, CETEF, SDPDR16	lepiare@gmail.com
Jean-Pierre CHAMOULEAUD	Mairie d'Eymouthiers	mairie.eymouthiers@orange.fr
Stéphane HELMER	EPA du Chambon	direction@lechambon.org
Patrick BORIE	EPCI La Rochefoucauld Porte du Périgord	pbor1@orange.fr
Marielle CLERGEAU	EPCI La Rochefoucauld Porte du Périgord	m.clergeau@rochefoucauld-perigord.fr
Quentin VIAL	SYBTB	q.vial@sybtb.fr
Sébastien HAMEL	DDT16	ddt-biodiversite@charente.gouv.fr
Isabelle BLICQ	DDT16	ddt-biodiversite@charente.gouv.fr
François LEGER	Agence MTD A	francois.leger@mtda.fr

Excusés : Alain MITTEAU (OT La Rochefoucauld Porte du Périgord), Mathilde BONNET (DREAL Nouvelle-Aquitaine), Marc MOUNIER (CNPF), Michaël CANIT (conseiller départemental du canton du



Val-de-Tardoire) Laurence CAUD ( gestionnaire de dossiers au service environnement, agriculture et aménagement foncier), la Région Nouvelle -Aquitaine.

## Restitution des échanges (10h00 – 13h15)

La réunion du COFIL de suivi de l'animation du site Natura 2000 Vallée de la Tardoire est présidée par Mme BLICQ Isabelle, de la Direction Départementale des Territoires de la Charente (DDT16) qui rappelle le contexte du présent COFIL et procède à un tour de table des personnes présentes. Elle excuse les différents absents qui n'ont pas pu être présents pour ce COFIL.

La parole est ensuite donnée à M. LEGER François, animateur du site Natura 2000 qui présente les particularités du site Natura 2000 Vallée de la Tardoire.

Il rappelle ensuite l'organisation de l'animation de ce site avec le pilotage qui est assurée par la DDT16. La mise en œuvre de l'animation a été confiée à l'Agence MTDA, par un marché public en novembre 2019 pour une durée de 3 ans. Au sein de l'Agence MTDA, c'est M. LEGER qui est l'animateur Natura 2000 et donc l'interlocuteur privilégié pour les collectivités, les habitants et les usagers du site.

Le présent marché d'animation se terminant ce mois de novembre 2022, et sans réponse des collectivités à la consultation des services de l'Etat, la DDT16 a lancé un nouvel appel d'offre pour les 3 années à venir (jusqu'en novembre 2025). C'est à nouveau l'Agence MTDA qui assurera l'animation du site Natura 2000 pour cette période.

Mme BLICQ précise qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et en vertu de la mise en œuvre de la loi 3DS, le rôle de pilote de l'animation passera de la DDT16 à la Région. Le volet relatif aux évaluations des incidences Natura 2000 reste néanmoins de la compétence de la DDT16.

Le diaporama, qui n'a pas pu être présenté en raison d'un problème technique, est joint en annexe.

- **Bilan de l'année d'animation**

M. LEGER débute en présentant les actions contractuelles. Ces dernières prennent la forme de trois outils qui sont :

- Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ;
- Le Contrat Natura 2000 ;
- La Charte Natura 2000

En ce qui concerne les MAEC, cet outil n'est pas mis en œuvre dans le cadre de la présente animation. C'est la Chambre d'Agriculture qui s'occupe du volet agricole pour le secteur.

M. LEGER poursuit en indiquant qu'aucun nouveau contrat Natura 2000 n'a été signé cette année. Cependant les travaux relatifs à un ancien contrat de 2020 ont été réalisés cet automne (entretien de la végétation des affleurements rocheux au sein de la Vallée de la Renaudie). Il informe également qu'un chantier participatif est organisé le samedi 10 décembre 2022 à Ecuras afin de procéder à des travaux de restauration de mares chez deux propriétaires.



M. LEGER aborde ensuite le sujet de la charte Natura 2000 en remerciant les mairies de l'avoir accompagné dans l'identification des propriétaires des parcelles à enjeux. Il précise aussi que malgré de nombreux contacts avec des propriétaires locaux, peu sont prêts à s'engager administrativement avec l'adhésion à la charte. Ils sont malgré tout preneurs des conseils de gestion de l'animateur. Cependant, deux propriétaires sont en cours d'adhésion sur le site.

M. LANDRE précise que l'adhésion à la charte Natura 2000 donne aussi la possibilité au propriétaire de bénéficier d'une exonération de 3/4 des droits de mutation à titre gratuit.

M. LEGER indique qu'un travail est amorcé avec la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord et les clubs de canoë pour la mise en place d'une sensibilisation des usagers, l'identification de zones où le débarquement est autorisé et l'adhésion à la charte sur ce volet.

Mme CLERGEAU complète en indiquant qu'une réflexion est également en cours afin d'identifier des trames blanches sur le territoire et ainsi de mettre en place des secteurs silencieux sur la Tardoire.

M. LEGER poursuit avec le volet relatif aux évaluations des incidences Natura 2000 en rappelant les contours de ce dispositif. Il indique avoir effectué tout au long de l'année une veille des différents plans, projets, programmes et travaux en cours d'instruction : que ce soit via les cas par cas, ou les enquêtes publiques. Ceci afin de bien prendre en compte les enjeux écologiques relatifs au site Natura 2000. Il passe alors rapidement en revue les différents projets étudiés cette année sur le territoire en appuyant notamment sur leur nombre assez conséquent sur un territoire assez restreint.

M. LEGER balaie ensuite les diverses actions de communication menées cette année parmi lesquelles on retiendra :

- L'animation du site internet et de la page Facebook dédiées au site Natura 2000 ;
- L'organisation de sorties « grand public » et scolaires ;
- Le lien avec les différents partenaires locaux ;
- La participation à plusieurs réunions sur le territoire (Natura 2000, comités consultatifs, ...) ;
- L'assistance à la CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord pour la conception d'un panneau de sensibilisation au niveau de la fontaine Saint-Pierre à Eymouthiers.

M. LEGER rappelle qu'il se tient ainsi à la disposition des collectivités si un projet de ce type apparaît sur le territoire.

M. FRANCOIS indique que la communauté de communes, qui est propriétaire du gîte de l'Epardeau, souhaite faire de ces bâtiments une maison visant à l'accueil des enfants et à l'éducation à l'environnement. Ce site pourrait ainsi servir de support ou de lieu de rassemblement à l'avenir pour les futures animations mises en place dans le cadre de Natura 2000.

Mme CLERGEAU demande si le nombre d'animations grand publics et scolaires sont figées ou bien si cela peut évoluer en fonction des demandes. M. LEGER lui répond qu'en effet, suivant les opportunités la répartition peut évoluer mais qu'il faut tout de même veiller à conserver les deux types de public.

Mme CAUNEAU indique que l'Office de Tourisme Charente Limousine serait preneur des affiches pour les prochaines sorties sur le territoire afin de relayer l'information localement. M. LEGER l'intégrera dans les prochains envois.



Pour le volet relatif à l'amélioration des connaissances et les suivis scientifiques, M. LEGER indique que le présent marché ne lui permettait pas de réaliser ces opérations. Ainsi, la seule action menée est celle effectuée par Charente Nature sur le Sonneur à ventre jaune, dans le cadre d'un appel à projet de la DREAL. Les résultats de cette étude sont en cours d'analyse.

Mme CLERGEAU demande s'il est possible de valoriser davantage auprès du grand public les résultats des études relatives au Sonneur à ventre jaune. M. LEGER va se rapprocher de Charente Nature, en charge de ces suivis, afin de voir ce qu'il serait possible de programmer dans les mois à venir.

M. CHAMOULEAUD indique que des agriculteurs ont eu des problèmes pour passer sur des chemins où le Sonneur à ventre jaune était présent. M. LEGER lui indique qu'il se tient à la disposition de la mairie d'Eymouthiers ainsi que des agriculteurs en question afin de trouver les solutions permettant de concilier la préservation de l'espèce et l'activité agricole. Il précise néanmoins que toute destruction ou dégradation de l'espèce ou de son habitat est formellement interdite par la loi (espèce protégée) et que les sanctions encourues peuvent être lourdes.

M. LEGER précise que des réflexions sont en cours pour un nouveau projet pour l'année 2023 et le lancement d'un prochain appel à projet de la DREAL (ou de la Région). La date de ce lancement n'est pas encore arrêté.

Mme PRAGOUT demande quelles sont les différences entre les deux dispositifs : Natura 2000 et Espaces Naturels Sensibles. M. LEGER et Mme BLICQ lui précisent les contours de ces deux dispositifs et les différentes réglementations/caractéristiques de ces derniers. Il s'agit quoi qu'il en soit, de deux dispositifs complémentaires pouvant s'articuler pour gagner en efficacité sur le territoire.

Enfin, M. LEGER aborde le dernier volet de son animation à savoir celui lié à la gestion administrative, financière et à l'animation de la gouvernance du site, en précisant que pour cette troisième année d'animation, le coût est de 13 705€ HT.

- **Bilan triennal de l'animation**

M. LEGER passe alors au bilan de ces 3 années d'animation du site Natura 2000 Vallée de la Tardoire. Sur le volet gestion des habitats et des espèces, il indique que les différents outils mobilisables sont difficiles à mettre en œuvre localement.

Pour ce qui est des contrats, un a été signé en 2020 par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine pour des réalisations en 2021 et 2022 sur le site de la Réserve de la Vallée de la Renaudie. Il précise également que selon les dernières informations, aucun dépôt de contrat ne pourra être possible, *a minima*, au premier semestre 2023, en raison du transfert à la Région Nouvelle Aquitaine pour le pilotage des sites Natura 2000.

En complément, il ajoute que deux chantiers participatifs ont été réalisés durant cette période, à savoir une opération d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya au sein de la Réserve de la Renaudie, et un chantier de restauration de mares à Sonneur à ventre jaune à Ecuras.

En ce qui concerne la charte Natura 2000, suite à un travail d'identification des propriétaires des parcelles, une vingtaine de personnes a été contactée/rencontrée afin de leur présenter le dispositif.





Le constat est qu'ils sont globalement tous preneurs et intéressés par les conseils de l'animateur mais qu'ils ne souhaitent pas s'engager administrativement. Ainsi, une seule charte a pu être renouvelée, et deux adhésions sont en cours. Au total, il y a tout de même 290 ha de parcelles qui sont intégrées à la charte du site.

M. LANDRE demande si les communes du site Natura 2000 ont adhéré à la démarche. M. LEGER indique que malgré ses sollicitations, en particulier lors du lancement de son marché d'animation, aucune commune n'a pour le moment adhéré. M. LANDRE regrette ce constat en indiquant que l'adhésion des communes permettrait de montrer l'exemple aux habitants.

Concernant le volet d'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences, M. LEGER souligne les nombreuses sollicitations sur le territoire (une vingtaine en 3 ans). Cela implique un temps conséquent à passer sur ces projets. Ce qui peut aussi se faire au détriment d'autres actions sur le terrain. Pour illustrer son propos, il a fourni une carte localisation qui permet de visualiser les différents projets et de prendre en compte les effets cumulés de ces derniers (cf. diaporama en annexe).

Comme évoqué précédemment, le volet d'amélioration des connaissances et suivis scientifiques n'était pas prévu dans le cadre de ce présent marché. Ainsi les seules actions mises en œuvre étaient les suivis du Sonneur à ventre jaune effectués par Charente Nature et les relevés des radeaux à empreinte du GREGE. Ce second protocole visait à la détection du Vison d'Amérique sur le territoire, sans donnée positive à ce jour.

M. LEGER insiste néanmoins sur le fait que le site pâtit d'une carence de données naturalistes récentes et larges sur le site et que cela constitue aussi un frein à la mise en place de mesures de gestion. L'intégration de jours de prospections au prochain marché, et la réponse à des appels à projets, constituent deux leviers actionnés répondant à cette problématique.

Mme BRUN évoque un enjeu Mulette récemment découvert par Charente Nature sur la Tardoire. M. LEGER prendra prochainement contact avec les chargés de missions de la structure afin d'avoir plus de précision et d'intégrer l'espèce au Formulaire Standard de Données du site Natura 2000.

Le volet information, communication et sensibilisation fonctionne bien sur le territoire. Cette dynamique est à souligner et devra être entretenue dans les mois et années à venir. Outre les différents outils et média de communication mises en œuvre durant ces 3 ans d'animations, ce sont également 6 sorties grand public et 6 sorties scolaires qui ont été organisées, malgré les contraintes sanitaires liées à la crise du COVID 19.

Pour conclure ce bilan triennal, M. LEGER présente le volet gestion administrative financière et animation de la gouvernance en rappelant notamment le coût de ces 3 dernières années :

- Année 1 : 14 515 € HT ;
- Année 2 : 12 590 € HT ;
- Année 3 : 13 705 € HT.

Il précise enfin que la commune de Rouzède a bénéficié de dotation de l'Etat au titre de Natura 2000 (3184€) et que des travaux sur des mares sont prévus prochainement.



• **Programme d'actions pour les 3 années à venir**

M. LEGER présente ensuite les grandes lignes du prochain programme d'animation pour la période décembre 2022 – novembre 2025 :

- 4 animations grand public par an ;
- 2 animations pour les scolaires par an ;
- Poursuite de l'animation du site internet, de la page Facebook et du lien avec les différents partenaires ;
- Création d'un poster pour mettre en valeur les enjeux écologiques du site ;
- Poursuite de l'animation pour la charte et les contrats ;
- Travail auprès des communes et des porteurs de projets pour les assister dans le cadre des évaluations d'incidences Natura 2000 ;
- Veille sur les plans, programmes, projets et travaux (EIN 2000) ;
- Suivis biologiques du site (Sonneur à ventre jaune, odonates, cuivré des marais, habitats, ...) ;
- Participations aux réunions Natura 2000 (ex : départementales et/ou régionales) ;
- Suivi de la mise en œuvre des actions du DOCOB ;
- Elaboration des bilans d'animation à mi-parcours, annuels et triennal ;
- COFIL.

M. LEGER précise que ce programme peut évoluer au fil des mois en fonction des diverses opportunités et contraintes, mais aussi en fonction des dynamiques locales et des envies du territoire.

Mme CLERGEAU informe qu'une exposition sur les chauves-souris peut être mise à disposition par la mairie de Moulin-sur-Tardoire. Cette exposition pourrait venir illustrer une animation grand public en salle dans les mois/années à venir.

Mme BRUN indique qu'en effet un suivi de la végétation de falaises serait pertinent car, par endroit, on observe un embroussaillage progressif. Mme CLERGEAU ajoute que certaines des falaises du site Natura 2000 sont propriétés de la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord. Elle indique également que la CDC est propriétaire d'environ 16 ha sur la commune de Rouzède, avec la volonté d'y appliquer des mesures de gestion favorables à la biodiversité. Cela pourrait par exemple passer par la gestion/l'acquisition du CEN. M. LEGER fera le point avec Mme CLERGEAU et Mme VAUTIER pour évoquer ces points dans les semaines à venir.

Concernant le dossier pour lequel il a été signalé des travaux réalisés sur un boisement, au service forêt de la DDT en juin dernier, et suite au Cofil, le technicien du service forêt a repris contact avec Mme la maire de Rouzède pour l'informer à nouveau du suivi du dossier.

Les personnes présentes n'ayant pas d'autre question, la séance est levée à 13h15.

La Cheffe d'unité  
Biodiversité et Préservation  
des espaces Naturels et Agricoles  
Isabelle BLICQ